



## Placement abusif - comment contre attaquer en cour d'appel?

Par AmelLily, le 02/07/2015 à 23:52

Bonjour,

j'ai eu 2 mes enfants placés en Mars 2011 pour dépression suite à ma séparation d'avec le père.

Aujourd'hui mes enfants sont toujours détenus par l'ASE et l'UFSE, en famille d'accueil.

La Juge des Enfants refuse de me les rendre alors que je vis en f2, que je suis mariée, depuis 4mois.

Rien ne justifie plus le placement des enfants car j'ai prouvé à la Juge tout ce qu'elle me demandait: travail, logement, contacts avec le père apaisés...

De plus les enfants ne cesse de se plaindre des mauvais traitements de la tata d'accueil (coups, claques, tirage de cheveux, 2 douches par semaines), ajoutés au fait que lors des hébergements je récupère mes fils souvent mal habillés, avec des chaussures trouées aux semelles, qui leur font des cloques, les cheveux et les ongles jamais coupés, la peau très sèches.

Je souhaiterai lors de la prochaine audience faire appel de la décision de Madame La Juge des Enfants M.-M. du TGI de Créteil car je sais d'hors et déjà qu'elle prononcera la prolongation du placement pour une durée de 2 ans supplémentaires (révocables à tout moment si conditions requises).

la prochaine audience aura lieu fin 2015 mais je m'y prends à l'avance car j'assume moi même la défense de mes enfants et de moi même.

Merci d'avance à tous ceux qui me conseilleront sur cette procédure, qui témoigneront de leur expérience, ect...

AmelLily